

.....
CABINET *J*
.....

ARRETE N° 6 0 8 2 MATD-CAB

Portant nomination des secrétaires généraux d'arrondissements

Le ministre de l'administration du territoire
et de la décentralisation,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°8-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu la loi n°7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

Vu la loi n°9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation ;

Vu la loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert des compétences aux collectivités locales ;

Vu le décret n°2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de régions et des districts ;

36

Vu le décret n°99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRETE :

Article premier : sont nommés secrétaires généraux d'arrondissements :

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

- | | | |
|------------------|--------------|--|
| Arrondissement 1 | Makélékélé : | M. Pierre MOUANANDOKI |
| Arrondissement 2 | Bacongo : | Mme. SOCKY née BAMANABIO Marie Madeleine |
| Arrondissement 3 | Poto-Poto : | Mme Sophie DOUNGOU |
| Arrondissement 4 | Moungali : | M. André POH |
| Arrondissement 5 | Ouenzé : | M. Guy Parfait BOUMAKANI |
| Arrondissement 6 | Talangai : | M. Georges Camille BANGUI |
| Arrondissement 7 | Mfilou : | M. Jacques MATOKO BANIEMA |

COMMUNE DE POINTE-NOIRE

- Arrondissement 1 Lumumba : M. Hygin Didace AMBOULOU
Arrondissement 2 Mvoumvou : M. Aimé Jean Marie Claude LOEMBHET
Arrondissement 3 Tié - Tié : M. Wilfrid PICKENE
Arrondissement 4 Loandjili : M. Apollinaire MOLEBE

COMMUNE DE DOLISIE

- Arrondissement 1 : M. Victorien Didier KIMPOUTOU
Arrondissement 2 : M. Elie MVOUANZI

COMMUNE DE NKAYI

- Arrondissement 1 : M. Jean MBOUANDI
Arrondissement 2 : M. Pascal GALOUKOUBA

COMMUNE DE OUESSO

- Arrondissement 1 : M. MIHIKOUA
Arrondissement 2 : M. Damien MOMBOULA

COMMUNE DE MOSSENDJO

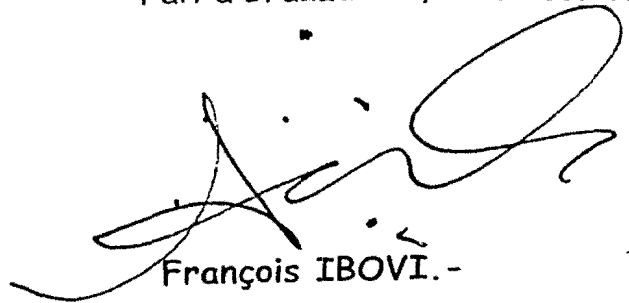
Arrondissement 1 : M. Denis MAVOUNGOU

Arrondissement 2 : M. Dieudonné LENGOMA

Article 2 : les intéressés percevront les traitements et les indemnités prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de chacun des intéressés, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 30 octobre 2003



François IBOVI.-